

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **19 décembre 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 44

Nombre de conseillers absents à la séance : 6

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 18

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Marie-Britte CROZAT, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Nadine BRUEL, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Philippe FABRE, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Patricia BENITO (représentée par Michel BAISSAC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Michel COSNIER (représenté par Jean-Louis PRAX), Géraud DELPUECH (représenté par Jean-Paul NICOLAS), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Jean-Luc DONEYS (représenté par Maryline MONTEILLET), Louis ESTEVES (représenté par Jean-Luc LENTIER), Dominique FABREGUES (représenté par Bernadette GINEZ), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Mireille LABORIE (représentée par Christian FRICOT), Evelyne LADRAS (représentée par Christian POULHES), Sylvie LACHAIZE (représentée par Jamal BELAIDI), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Maxime MURATET (représenté par Bernard BERTHELIER), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Frédéric SERAGER (représenté par Magali MAUREL)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Hubert BONHOMMET, Stéphanie DELORME, Chloé MOLES, Jean-Louis VIDAL

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2024_145 : FINANCES / ZAC DU PUY D'ESBAN - GARANTIE D'EMPRUNT

Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

Par délibération en date du 27 juin 2003, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) a décidé de créer la ZAC du Puy d'Esban en application des articles L.311-1 et R.311-2 du Code de l'Urbanisme.

Conformément au dossier de création de la ZAC approuvé le 27 juin 2003, il a été prévu que l'aménagement et l'équipement de la zone seraient confiés à la SEBA 15 dans le cadre d'une Convention Publique d'Aménagement régie par les articles L.311-5 et R.311-6-2 du Code de l'Urbanisme.

Les 30 hectares de cette zone d'activités sont aménagés en VRD primaires et définitives (voiries, réseaux secs et humides, espaces verts, signalétique horizontale et verticale etc...). Depuis mi-2022, la commercialisation des plateformes à commercialisation différée « PF 7 / PF 8 » et « arrière bowling » est engagée depuis la réalisation de la viabilisation de la PF 7 avec l'aménagement de la voie interne de cette plateforme. La commercialisation de ces derniers terrains (environ 39 000 m²) a été partiellement réalisée avec la cession à fin 2024 de plus de 18 000 m².

Il reste à commercialiser environ 21 000 m² sur les 2/3 prochaines années et de ce fait, il est nécessaire de maintenir une ligne de trésorerie sur la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027 au plus tard.

Le Crédit Agricole Centre France propose une prorogation de la ligne de trésorerie selon les caractéristiques suivantes :

Montant : 700 000,00 euros (contre 1 700 000 € sur la période précédente)

Durée : du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027

Taux : fixe de 2,75 %

Différé d'amortissement du capital : in fine

Remboursement partiel par anticipation : sans pénalité à tout moment

Frais de dossier : 700 €

En qualité de concédant, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac est invitée à participer à la signature de cet emprunt et à apporter sa garantie à hauteur de 80 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

N'ayant pas pris part au vote :

Monsieur MATHONIER, Madame GINEZ, Madame LANTUEJOUL, Monsieur COUDON,
Monsieur BERTHELIER, Monsieur PESTRINAUX

- d'accorder la garantie de la CABA à hauteur de 80 % au remboursement du prêt court terme de 700 000,00 € (sept cents mille euros) contracté auprès du Crédit Agricole Centre France par la SEBA 15 dans le cadre de l'opération « ZAC du Puy d'Esban », dans les limites fixées par la loi n° 88-13 du 15 janvier 1988 ;

- d'autoriser Monsieur Christian POULHES, Premier Vice-Président, à signer le contrat de prêt correspondant ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Messieurs MATHONIER, PESTRINAUX, BERTHELIER, COUDON, et Mesdames LANTUEJOUL et GINEZ, représentant(e)s de collectivités au sein du Conseil d'Administration de la SEBA 15, sont considérés comme étant intéressés à l'affaire et ne peuvent, de ce fait, pas prendre part au vote de la présente délibération.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.